

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 11507 - 1997 B 01305 - 351 832 712 - A B T

SARL ABT
7 RUE MEJANES
13100 AIX EN PROVENCE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/02/2023 au 31/01/2024

Activité principale de l'entreprise : PRET A PORTER

*Copie certifiée conforme
à l'original
par le Gérant
M. Gérard Novelli*


*Aix en Provence
le 9 juillet 2024*

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à Marseille
Le 06/05/2024

Pascal SCOTTO
COLLABORATEUR PRINCIPAL

Georges DELORD
EXPERT COMPTABLE

A2GC
24 LOUIS REGE
IMMEUBLE LE DIAMANT
13008 MARSEILLE
0491516381

COMPTES ANNUELS au 31/01/2024

	Pages
- Attestation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	
- Analyse de votre entreprise	2
- Bilan, Indicateurs financiers	3
- Bilan actif-passif	4 et 5
- Compte de résultat	6 et 7
- Annexe	8 à 13
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	14 et 15
- Liasse 2067	16
- Liasses 2050 à 2059-G	17 à 36
DOSSIER DE GESTION	
- Bilan synthétique	37
- Détail bilan synthétique	38 à 41
- Soldes intermédiaires de gestion	42
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	43 à 46
- Equilibre financier	47
- Tableau de financement	48 et 49

A2GC

24 LOUIS REGE
IMMEUBLE LE DIAMANT
13008 MARSEILLE
0491516381

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL ABT
7 RUE MEJANES
13100 AIX EN PROVENCE

relatifs à l'exercice du 01/02/2023 au 31/01/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 936 436 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 702 471 Euros
- Résultat net comptable,	236 749 Euros

Fait à Marseille
Le 06/05/2024

Pascal SCOTTO
COLLABORATEUR PRINCIPAL

Georges DELORD
EXPERT COMPTABLE

SARL ABT
7 RUE MEJANES
13100 AIX EN PROVENCE

COMPTES ANNUELS

A2GC
*24 LOUIS REGE
IMMEUBLE LE DIAMANT
13008 MARSEILLE
0491516381*

BILAN AU 31/01/2024

ACTIF				PASSIF			
	Exercice N 31/01/2024 12	Exercice N-1 31/01/2023 12	Ecart %		Exercice N 31/01/2024 12	Exercice N-1 31/01/2023 12	Ecart %
Immob.incorporelles nettes	1 480 355	1 481 032	0.05-	Capital	20 000	20 000	
Immob.corporelles nettes	11 108	9 711	14.38	Résultat de l'exercice	236 749	339 422	30.25-
Immob.financières	37 511	32 511	15.38	Prélèvements, distributions			
ACTIF IMMOBILISE	1 528 974	1 523 255	0.38 →	Autres fonds propres	1 740 554	1 666 132	4.47
				FONDS PROPRES	1 997 303	2 025 554	1.39 ↘
				Provisions réglementées			
Stock matières, marchandises	77 100	125 034	38.34-	Prov.risques et charges			
Produits finis				Subventions			
Travaux en cours				Emprunts à plus d'un an			
STOCKS ET EN COURS	77 100	125 034	38.34- ↘	DETTES LONG TERME			→
Avances fournisseurs				CAPITAUX STABLES	1 997 303	2 025 554	1.39 ↘
Créances clients	163 113	104 726	55.75	Emprunts à court terme	146 525	208 728	29.80-
Autres créances	140 551	206 409	31.91-	Avances clients			
Comptes de régularisation	12 410	16 905	26.59-	Dettes fournisseurs	210 301	182 142	15.46
VALEURS REALISABLES	316 074	328 040	3.65- ↘	Dettes fiscales et sociales	100 283	252 018	60.21-
Disponibilités	1 014 288	921 428	10.08	Autres dettes	482 023	229 313	110.20
ACTIF CIRCULANT	1 407 462	1 374 501	2.40 ↗	Comptes de régularisation			
TOTAL GENERAL	2 936 436	2 897 756	1.33 →	Concours bancaires			
				DETTES COURT TERME	939 133	872 201	7.67 ↗
				TOTAL GENERAL	2 936 436	2 897 756	1.33 →

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/01/2024	Exercice N-1 31/01/2023	Ecart
Rotation des stocks	22.35	40.09	17.74-
Délai de paiement clients	18.17	12.42	5.74
Délai de paiement fournisseurs	34.79	33.56	1.23
Fonds de roulement en jours	62.39	71.50	9.11-
Utilisation du fonds de roulement	62.39	71.50	9.11-
Trésorerie en jours	135.11	131.15	3.96
Prélèvements / résultat			

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2024 12			Exercice N-1 31/01/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 305	4 299	6	682	677	99.19
	Fonds commercial (1)	1 480 349		1 480 349	1 480 349		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	128 378	128 379	0	114	114	100.34
	Installations techniques, matériel et outillage	105 909	99 456	6 453	4 359	2 094	48.04
	Autres immobilisations corporelles	151 672	147 017	4 655	5 238	584	11.14
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	10 900		10 900	5 900	5 000	84.75
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	26 611		26 611	26 611		
	Total II	1 908 125	379 151	1 528 974	1 523 255	5 719	0.38
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	95 599	18 499	77 100	125 034	47 934	38.34
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	163 113		163 113	104 726	58 387	55.75
	Autres créances	140 551		140 551	206 409	65 858	31.91
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 014 288		1 014 288	921 428	92 860	10.08
	Charges constatées d'avance (3)	12 410		12 410	16 905	4 495	26.59
	Total III	1 425 961	18 499	1 407 462	1 374 501	32 961	2.40
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 334 086	397 650	2 936 436	2 897 756	38 680	1.33

(1) Dont droit au bail 1 480 349
(2) Dont à moins d'un an 0
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2024 12	Exercice N-1 31/01/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000)	20 000	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	196 556	196 556		
	Report à nouveau	1 541 998	1 467 575	74 422	5.07
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	236 749	339 422	102 674	30.25
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 997 303	2 025 554	28 251	1.39
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	146 583	208 811	62 227	29.80
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	477 512	225 646	251 866	111.62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	210 301	182 142	28 159	15.46
	Dettes fiscales et sociales	100 283	252 018	151 735	60.21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 453	3 584	869	24.24
Comptes de Régularisation					
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	939 133	872 201	66 932	7.67
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 936 436	2 897 756	38 680	1.33

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 855 166 725 676

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des amortissements	11
Evaluation des matières et marchandises	11
Dépréciation des stocks et en cours	11
Dépréciation des créances	11
Charges à payer	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	12
Liste des filiales et participations	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/02/2023 au 31/01/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 936 435.85 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 702 470.81 Euros et dégageant un bénéfice de 236 748.69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2023 au 31/01/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/02/2023 au 31/01/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 484 654		
Installations générales agencements aménagements des constructions	128 378		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	101 689		4 220
Installations générales agencements aménagements divers	84 366		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 397		850
Emballages récupérables et divers	28 058		
TOTAL	380 889		5 070
Autres participations	5 900		5 000
Prêts, autres immobilisations financières	26 611		
TOTAL	32 511		5 000
TOTAL GENERAL	1 898 054		10 070

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 484 654	1 484 654
Installations générales agencements aménagements constr.			128 378	128 378
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			105 909	105 909
Installations générales agencements aménagements divers			84 366	84 366
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 247	39 247
Emballages récupérables et divers			28 058	28 058
TOTAL			385 959	385 959
Autres participations			10 900	10 900
Prêts, autres immobilisations financières			26 611	26 611
TOTAL			37 511	37 511
TOTAL GENERAL			1 908 124	1 908 124

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 623	677		4 299
Installations générales agencements aménagements constr.	128 264	114		128 378
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	97 331	2 126		99 457
Installations générales agencements aménagements divers	84 366			84 366
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 159	1 434		34 593
Emballages récupérables et divers	28 058			28 058
TOTAL	371 179	3 674		374 853
TOTAL GENERAL	374 801	4 351		379 152

ANNEXE

Exercice du 01/02/2023 au 31/01/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	677				
Instal.général. agenc.aménag.constr.	114				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 126				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 434				
TOTAL	3 674				
TOTAL GENERAL	4 351				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	18 977	18 499	18 977		18 499
TOTAL	18 977	18 499	18 977		18 499
TOTAL GENERAL	18 977	18 499	18 977		18 499
Dont dotations et reprises d'exploitation		18 499	18 977		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	26 611	0	26 611
Autres créances clients	163 113	163 113	
Impôts sur les bénéfices	10 215	10 215	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 020	1 020	
Groupe et associés	115 297	115 297	
Débiteurs divers	14 019	14 019	
Charges constatées d'avance	12 410	12 410	
TOTAL	342 685	316 074	26 611

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	58	58		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	146 525	62 558	83 967	
Fournisseurs et comptes rattachés	210 301	210 301		
Personnel et comptes rattachés	48 807	48 807		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 918	28 918		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 434	19 434		
Autres impôts taxes et assimilés	3 123	3 123		
Groupe et associés	477 512	477 512		
Autres dettes	4 453	4 453		
TOTAL	939 133	855 166	83 967	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 203			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	477 512			

ANNEXE

Exercice du 01/02/2023 au 31/01/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	40.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2023 au 31/01/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58
Dettes fiscales et sociales	40 022
Autres dettes	369
Total	40 449

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		35 913
LOA CGI Finance CL12248820	11 579	
Véhicule AUDI A3 immatriculée FV-917-FL		
LOA PORSCHE Finance CL12982690-V1	24 334	
Véhicule PORSCHE immatriculée GE-923-DK		
Total (1)		35 913

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SARL ABT
13100 AIX EN PROVENCE

Page : 13

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés	- Filiales détenues à + de 50%										
	- SASU BALANCE TON PULL - SARL LA JOIE 55 - Participations détenues entre 10 et 50 % - SAS JERY										
B. Renseignements globaux	- Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

Le 04/05/2024
NOUCHI Gérard Gérant

SARL ABT

7 RUE MEJANES

13100 AIX EN PROVENCE

DOSSIER FISCAL

A2GC

24 LOUIS REGE

IMMEUBLE LE DIAMANT

13008 MARSEILLE

0491516381

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01022023	et clos le	31012024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL ABT			7 RUE MEJANES		
SIRET	3	5	1	8	3
	2	7	1	2	0
	0	0	0	6	8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
PRET A PORTER					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 15%		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	
X				CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
ALGC 4 LOUIS REGE IMMEUBLE LE DIAMANT 13008 MARSEILLE Tél: 0491516381					
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
			Date: 04/05/2024 Lieu Aix en Provence		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Qualité et nom du signataire: Gérant		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature NOUCHI Gérard		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	265 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions	e				
autres que celles visées en (a),	f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	265 000			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)	265 000			

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M. NIKHI Gérard Gérant 341 chemin du Roucas B, Résidence Les Voiles du Roucas 13007 MARSEILLE	499	2023	137 247				
Mme NIKHI Catherine 341 chemin du Roucas Blanc, Résidence Les Voiles du Roucas 13007 MARSEILLE	1	2023	32 419				

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

2 rue Méjanes 13100 AIX EN PROVENCE
2 place des Chapeliers 13100 AIX EN PROVENCE

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SARL ABT

ANNÉE 2024 ou exercice

du 01/02/2023Adresse 7 RUE MEJANES 13100 AIX EN PROVENCEau 31/01/2024**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	NOUCHI CATHERINE RESPONSABLE	341 CHEMIN DU ROUCAS BLANC 13007 MARSEILLE
2	NOUCHI FABIEN ETALAGISTE-MERCHANDISER	240 CHEMIN MICHELINE PALIARD RESIDENCE L 13090 AIX EN PROVENCE
3	FABRE ISABELLE VENDEUSE	520 ROUTE DE COUDOUX 13410 LAMBESC
4	MELLUL CARINE VENDEUSE	7 RESIDENCE TOUR AYGOSI 13100 AIX EN PROVENCE
5	NOUCHI GERARD GERANT TNS	341 CHEMIN DU ROUCAS BLANC 13007 AIX EN PROVENCE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ①)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	45 321			45 321		13 998		59 319
2	40 297			40 297				40 297
3	33 550			33 550				33 550
4	30 685			30 685				30 685
5	214 223		6 585	220 808		21 307		242 115
6								
7								
8								
9								
10								
**	364 076		6 585	370 661		35 305		405 966

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	930
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	930

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑪	
- de l'exercice 2024 (total col.9 + total col.10) ⑪	406 896	- de l'exercice 2024 ⑪	192 542
- de l'exercice précédent ⑪	424 389	- de l'exercice précédent ⑪	227 397

Nom et qualité du signataire NOUCHI Gérard
Gérant

A Aix en Provence le 04/05/2024
Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SARL ABT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 7 RUE MEJANES		13100 AIX EN PROVENCE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 35183271200068		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31 01 2024	
		N-1 31 01 2023	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail 1 480 349		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0	
Chaise de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cajid Quadern

Désignation de l'entreprise : SARL ABT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20.....000.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	196 556	196 556
	Report à nouveau	DH	1 541 998	1 467 575
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	236 749	339 422
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 997 303	2 025 554
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	146 583	208 811
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	477 512	225 646
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	210 301	182 142
	Dettes fiscales et sociales	DY	100 283	252 018
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 453	3 584
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	939 133	872 201
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 936 436	2 897 756
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	855 166	725 676
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 'ABT

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	.	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	1 484 654	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP	128 378	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	101 689	KT		KU	4 220	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	84 366	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	38 397	LC		LD	850	
	Emballages récupérables et divers *					LE	28 058	LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	380 889	LO		LP	5 070	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	5 900	8V		8W	5 000
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	26 611	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	32 511	LR		LS	5 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							QG	1 898 054	QH		QJ	10 070	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1 484 654	1X	1 484 654			
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	128 378	MI	128 378			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	105 909	ML	105 909			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	84 366	MO	84 366			
		Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	39 247	MU	39 247			
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	28 058	MX	28 058			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB				
	Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF				
	TOTAL III		IY	NG	NH	385 959	NI	385 959			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW			
		Autres participations		IØ	ØX	ØY	10 900	ØZ	10 900		
Autres titres immobilisés		11	2B	2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F	26 611	2G	26 611				
TOTAL IV		13	NJ	NK	37 511	2H	37 511				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	ØK	ØL	1 908 124	ØM	1 908 124				

Exercice N, clos le : 3 1 0 1 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABT

Néant [X]

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☐ *

CADRE C					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros. A2GC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SARL ABT

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	18 977	6P	18 499
	Sur comptes clients	6T		6U	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	
	TOTAL III	7B	18 977	TY	18 499
	TOTAL GÉNÉRAL (II + II + III)	7C	18 977	UB	18 499
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	18 499	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL ABT

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	26 611	UV	0	UW	26 611				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	163 113		163 113						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtée ou remis en garantie * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	10 215		10 215					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 020		1 020					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	115 297		115 297						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 019		14 019						
	Charges constatées d'avance	VS	12 410		12 410						
	TOTALUX		VT	342 685	VU	316 074	VV	26 611			
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	58		58						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	146 525		62 558		83 967				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	210 301		210 301						
Personnel et comptes rattachés		8C	48 807		48 807						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 918		28 918						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	19 434		19 434						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 123		3 123						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	477 512		477 512						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 453		4 453						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	939 133	VZ	855 166		83 967				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	477 512					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	62 203	* Des explications concernant cette rubrique sont donnés dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ABT				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 1 2 0 2 4			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 236 749			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE 16 092		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	20		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 3 116		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	42 385		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ 2 500		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I		WR 300 842	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH	
			- imposées aux taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A 5 700)	XA 108 300	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation à l'investissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)		PB	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH 108 300			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	192 542	XJ	
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	192 542	XO	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL ABT

31/01/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL ABT		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	34 272	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ABT												Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 467 575	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	339 422		- Autres réserves	ZD										
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	265 000									
					Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	OF	1 806 998		Report à nouveau	ZG	1 806 998									
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	ZH	2 071 998							
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N :												Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	877	234			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	217 624	206 399			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		1 775			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	11 868	9 006			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	118 493	137 904			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	348 863	355 319			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										YZ	15 793	14 644			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	15 793	14 644			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	530 066	505 847			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	335 875	301 262			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*										OB	375 147				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
											Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
											Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL ABT

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C.A.D.R.E. A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑦)						
	C.A.D.R.E. B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
C.A.D.R.E. C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ABT

Néant

Origine

Plus-values réalisées au cours de l'exercice

Imposition répartie

sur 3 ans (entreprises à l'IR)

sur 10 ans

sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)

TOTAL 1

Montant net des plus-values réalisées*

Montant antérieurement réintégré

Montant compris dans le résultat de l'exercice

Montant restant à réintégrer

Origine

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs

Imposition répartie

sur 3 ans au titre de N-1

N-2

Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)

N-1

N-2

N-3

N-4

N-5

N-6

N-7

N-8

N-9

TOTAL 2

Montant net des plus-values réalisées à l'origine

Montant antérieurement réintégré

Montant rapporté au résultat de l'exercice

Montant restant à réintégrer

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports

Montant net des plus-values réalisées à l'origine

Montant antérieurement réintégré

Montant rapporté au résultat de l'exercice

Montant restant à réintégrer

TOTAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ABT

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ABT

Néant ☒

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ABT		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/02/2023		et clos le : 31/01/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	11
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 702 471
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 702 471
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	335
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	397
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	732
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	1 513 852
Variation négative des stocks		OQ	48 412
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	110 482
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	807
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 673 552
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 029 650
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 029 650
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 702 471
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	25
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2023
		GZ	31/12/2023
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 1 2 0 2 4

N° SIRET

3 5 1 8 3 2 7 1 2 0 0 0 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ABT

ADRESSE (voie)

7 RUE MEJANES

CODE POSTAL

13100

VILLE

AIX EN PROVENCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

NOUCHI

Prénom(s)

Gérard

Nom d'usage

% de détention

99.80

Nb de parts ou actions

499

Naissance :

Date

010959

N° Département

99

Commune

TREZEL

Pays

DZ

Adresse :

N°

341

Voie

chemin du Roucas Blanc

Code postal

13007

Commune

MARSEILLE

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 1 2 0 2 4

N° SIRET

3 5 1 8 3 2 7 1 2 0 0 0 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ABT

ADRESSE (voie)

7 RUE MEJANES

CODE POSTAL

13100

VILLE

AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique

SASU

Dénomination

BALANCE TON PULL

N° SIREN (si société établie en France)

9 5 2 6 8 8 4 6 3

% de détention

100.00

Adresse :

N°

7

Voie

Rue Méjanes

Code postal

13100

Commune

AIX EN PROVENCE

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

LA JOIE 55

N° SIREN (si société établie en France)

7 5 3 3 9 7 0 3 3

% de détention

100.00

Adresse :

N°

10

Voie

Rue Sainte

Code postal

13001

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

JERY

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 2 0 3 8 1 7 2

% de détention

30.00

Adresse :

N°

6

Voie

RUE DES CHAPELIERS

Code postal

13100

Commune

AIX EN PROVENCE

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SARL ABT
7 RUE MEJANES
13100 AIX EN PROVENCE

DOSSIER DE GESTION

A2GC
*24 LOUIS REGE
IMMEUBLE LE DIAMANT
13008 MARSEILLE
0491516381*

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/01/2024 12	bilan	31/01/2023 12	bilan	Euros	%
Immobilisations incorporelles	1 480 355	50.41	1 481 032	51.11	677	0.05
Immobilisations corporelles	11 108	0.38	9 711	0.34	1 396	14.38
Immobilisations financières	37 511	1.28	32 511	1.12	5 000	15.38
ACTIF IMMOBILISE	1 528 974	52.07	1 523 255	52.57	5 719	0.38
Stocks et en cours	77 100	2.63	125 034	4.31	47 934	38.34
Créances clients et comptes rattachés	163 113	5.55	104 726	3.61	58 387	55.75
Autres créances	140 551	4.79	206 409	7.12	65 858	31.91
Disponibilités	1 014 288	34.54	921 428	31.80	92 860	10.08
ACTIF CIRCULANT	1 395 052	47.51	1 357 596	46.85	37 456	2.76
Comptes de régularisation	12 410	0.42	16 905	0.58	4 495	26.59
TOTAL DE L'ACTIF	2 936 436	100.00	2 897 756	100.00	38 680	1.33

PASSIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/01/2024 12	bilan	31/01/2023 12	bilan	Euros	%
Capital et réserves	1 760 554	59.96	1 686 132	58.19	74 422	4.41
Résultat (Bénéfice ou perte)	236 749	8.06	339 422	11.71	102 674	30.25
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	1 997 303	68.02	2 025 554	69.90	28 251	1.39
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées	146 583	4.99	208 811	7.21	62 227	29.80
Groupe et associés	477 512	16.26	225 646	7.79	251 866	111.62
Concours bancaires courants						
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	210 301	7.16	182 142	6.29	28 159	15.46
Autres dettes	104 736	3.57	255 602	8.82	150 866	59.02
DETTES	939 133	31.98	872 201	30.10	66 932	7.67
Comptes de régularisation						
TOTAL DU PASSIF	2 936 436	100.00	2 897 756	100.00	38 680	1.33

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N 31/01/2024 12	% bilan	Exercice N-1 31/01/2023 12	% bilan	Ecart N / N-1	
					Euros	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 480 355	50.41	1 481 032	51.11	677	0.05
20500000 LOGICIEL	4 305	0.15	4 305	0.15		
20600000 DROIT AU BAIL	151 185	5.15	151 185	5.22		
20600500 DROIT AU BAIL WNS	259 164	8.83	259 164	8.94		
20600600 DROIT AU BAIL RUE SAINTE	420 000	14.30	420 000	14.49		
20600700 DROIT AU BAIL WOOD	650 000	22.14	650 000	22.43		
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	4 299	0.15	3 623	0.13	677	18.69
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 108	0.38	9 711	0.34	1 396	14.38
21450000 AMENAGEMENTS FRIENDS AIX	61 546	2.10	61 546	2.12		
21450500 AMENAGEMENTS WNS	66 833	2.28	66 833	2.31		
21510000 ITMOI FRIENDS AIX	61 507	2.09	61 507	2.12		
21520000 ITMOI WNS	9 043	0.31	9 043	0.31		
21530000 ITMOI WOOD	35 360	1.20	31 140	1.07	4 220	13.55
21810000 INSTAL GAL AGENCT OUTIL DIVERS	52 075	1.77	52 075	1.80		
21810500 INSTALLATIONS GENERALES WNS	32 292	1.10	32 292	1.11		
21830000 MATERIELS BUREAU ET INFORMAT	18 769	0.64	17 919	0.62	850	4.74
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE FRIENDS	1 718	0.06	1 718	0.06		
21832000 MATERIEL INFORMATIQUE WNS	10 035	0.34	10 035	0.35		
21840000 MOBILIER	8 726	0.30	8 726	0.30		
21851000 MOBILIER AMENAGEMENT WOOD	28 058	0.96	28 058	0.97		
28145000 AMORT AMENAGEMENT FRIENDS AIX	61 546	2.10	61 479	2.12	67	0.11
28145050 AMORT AMENAGEMENT WNS	66 833	2.28	66 785	2.30	47	0.07
28151000 AMORT INSTAL TECH FRIENDS	60 624	2.06	59 828	2.06	796	1.33
28152000 AMORT ITMOI WNS	9 043	0.31	8 975	0.31	68	0.76
28153000 AMORT AGENCEMENT WOOD	29 790	1.01	28 527	0.98	1 262	4.42
28181000 AMORT INST GEN AGENC AMEN DIVE	52 075	1.77	52 075	1.80		
28181050 AMORT INST. GENERALES WNS	32 292	1.10	32 292	1.11		
28183000 AMORT MAT BUREAU/INFORMATIQUE	17 706	0.60	18 542	0.64	836	4.51
28183100 AMORT MAT BUREAU FRIENDS	1 718	0.06			1 718	
28183200 AMORT MAT INFORM WNS	9 876	0.34	9 696	0.33	180	1.86
28184000 AMORT MOBILIER	5 294	0.18	4 921	0.17	372	7.57
28185100 AMORT MOBILIER WOOD	28 058	0.96	28 058	0.97		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 511	1.28	32 511	1.12	5 000	15.38
26012000 TITRES PARTICIPATION JERY	300	0.01	300	0.01		
26110000 TITRES PARTICIPATION LE JOIE	5 600	0.19	5 600	0.19		
26120000 TITRES PARTICIPATION BTP	5 000	0.17			5 000	
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNNTS VERSES	26 611	0.91	26 611	0.92		
ACTIF IMMOBILISE	1 528 974	52.07	1 523 255	52.57	5 719	0.38
STOCKS ET EN COURS	77 100	2.63	125 034	4.31	47 934	38.34
37000000 STOCKS DE MARCHANDISES	95 599	3.26	144 011	4.97	48 412	33.62
39700000 PROV DEPREC STOCKS MARCH	18 499	0.63	18 977	0.65	478	2.52
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	163 113	5.55	104 726	3.61	58 387	55.75
41100000 COLLECTIF CLIENTS	163 113	5.55	104 726	3.61	58 387	55.75
AUTRES CREANCES	140 551	4.79	206 409	7.12	65 858	31.91
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	14 019	0.48	9 650	0.33	4 368	45.27
44400000 ETAT IMPOT S/ BENEFICES	10 215	0.35			10 215	
44561000 TVA DEDUCTIBLE S/ACHATS	782	0.03	1 080	0.04	298	27.62
44566200 TVA DEDUCTIBLE COMMUNAUTAIRE	222	0.01	12 359	0.43	12 137	98.20
44571111 TVA COLLECTEE 20%	17	0.00			17	

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N 31/01/2024 12	% bilan	Exercice N-1 31/01/2023 12	% bilan	Ecart N / N-1	
					Euros	%
44586000 TVA SUR FACT ET AV A RECEV			565	0.02	565	100.00
44870000 ETAT- PRODUITS A RECEVOIR			2 755	0.10	2 755	100.00
45100000 SAS JERY	24 000	0.82			24 000	
45100100 LA JOIE 55 SARL	90 288	3.07	180 000	6.21	89 712	49.84
45100200 C/C BALANCE TON PULL	1 009	0.03			1 009	
DISPONIBILITES	1 014 288	34.54	921 428	31.80	92 860	10.08
51100000 VALEURS A L'ENCAISSEMENT	7 206	0.25	8 125	0.28	918	11.30
51250000 SOCIETE GENERALE / SMC	1 004 669	34.21	910 891	31.43	93 778	10.30
53000000 CAISSE	2 412	0.08	2 412	0.08		
ACTIF CIRCULANT	1 395 052	47.51	1 357 596	46.85	37 456	2.76
COMPTES DE REGULARISATION	12 410	0.42	16 905	0.58	4 495	26.59
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 410	0.42	16 905	0.58	4 495	26.59
TOTAL DE L'ACTIF	2 936 436	100.00	2 897 756	100.00	38 680	1.33

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N 31/01/2024 12	% bilan	Exercice N-1 31/01/2023 12	% bilan	Ecart N / N-1	
					Euros	%
CAPITAL ET RESERVES	1 760 554	59.96	1 686 132	58.19	74 422	4.41
10100000 CAPITAL SOCIAL	20 000	0.68	20 000	0.69		
10610000 RESERVE LEGALE	2 000	0.07	2 000	0.07		
10680000 AUTRES RESERVES	196 556	6.69	196 556	6.78		
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	1 541 998	52.51	1 467 575	50.65	74 422	5.07
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	236 749	8.06	339 422	11.71	102 674	30.25
CAPITAUX PROPRES	1 997 303	68.02	2 025 554	69.90	28 251	1.39
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	146 583	4.99	208 811	7.21	62 227	29.80
16420000 PGE SMC 250 000 €	146 525	4.99	208 728	7.20	62 203	29.80
16884000 INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	58	0.00	83	0.00	25	29.81
GROUPE ET ASSOCIES	477 512	16.26	225 646	7.79	251 866	111.62
45510000 C/COURANT NOUCHI GERARD	476 747	16.24	225 333	7.78	251 414	111.57
45530000 C/COURANT NOUCHI CATHERINE	765	0.03	313	0.01	452	144.41
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES	210 301	7.16	182 142	6.29	28 159	15.46
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	176 722	6.02	171 099	5.90	5 623	3.29
40110100 COLLECTIF FOURNISSEURS P/SCES	33 579	1.14	11 043	0.38	22 536	204.07
AUTRES DETTES	104 736	3.57	255 602	8.82	150 866	59.02
41100000 COLLECTIF CLIENTS	4 084	0.14	3 130	0.11	954	30.48
42140000 SALAIRES FRIENDS AIX	8 450	0.29	6 365	0.22	2 085	32.75
42150000 SALAIRES WNS	8 774	0.30	8 470	0.29	304	3.59
42160000 SALAIRES WOOD	5 397	0.18	5 756	0.20	359	6.24
42820000 DETTES PROV PR CONGES A PAYER	26 186	0.89	32 338	1.12	6 152	19.02
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER			67 000	2.31	67 000	100.00
43100000 URSSAF + POLE EMPLOI	11 289	0.38	11 447	0.40	158	1.38
43100001 URSSAF DETTES COVID F.OLLLOUL			6 368	0.22	6 368	100.00
43100002 URSSAF DETTES COVID F.AIX	481	0.02	6 277	0.22	5 796	92.34
43100003 URSSAF DETTES COVID WNS	397	0.01	5 058	0.17	4 661	92.15
43100004 URSSAF DETTES COVID WOOD			3 539	0.12	3 539	100.00
43710000 MALAKOFF MEDERIC RETRAITE	2 620	0.09	3 055	0.11	436	14.26
43760000 MUTUALITE FRANCAISE	1 970	0.07	283	0.01	1 687	596.58
43770000 SOGECAP MUTUELLE	167	0.01	285	0.01	118	41.53
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CP	8 086	0.28	10 037	0.35	1 951	19.44
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CH A PAYER	3 910	0.13	47 421	1.64	43 511	91.75
44210000 ETAT PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 283	0.04	1 066	0.04	217	20.37
44400000 ETAT IMPOT S/ BENEFICES			1 196	0.04	1 196	100.00
44551000 TVA A DECAISSER	7 251	0.25	18 368	0.63	11 117	60.52
44562000 TVA DEDUCTIBLE S/ IMMOB	628	0.02			628	
44571111 TVA COLLECTEE 20%			2 594	0.09	2 594	100.00
44571200 TVA DUE COMMUNAUTAIRE	222	0.01	12 359	0.43	12 137	98.20
44586000 TVA SUR FACT ET AV A RECEV	1 810	0.06			1 810	
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	9 523	0.32			9 523	
44860000 ETAT- CHARGES A PAYER	381	0.01			381	
44860100 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	365	0.01	377	0.01	12	3.20
44860400 CET A PAYER	1 094	0.04	2 358	0.08	1 264	53.60
46860000 CHARGES A PAYER	296	0.01	381	0.01	85	22.43
46864000 ASSURANCES COURUES S/EMPRUNTS	73	0.00	73	0.00		

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N 31/01/2024 12	% bilan	Exercice N-1 31/01/2023 12	% bilan	Ecart N / N-1	
					Euros	%
DETTES	939 133	31.98	872 201	30.10	66 932	7.67
TOTAL DU PASSIF	2 936 436	100.00	2 897 756	100.00	38 680	1.33

EQUILIBRE FINANCIER

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/01/2024	12 Nbj CA	31/01/2023	12 Nbj CA	Euros	%
FONDS DE ROULEMENT						
Capital et réserves	1 760 554	234.53	1 686 132	240.00	74 422	4.41
Résultat de l'exercice	236 749	31.54	339 422	48.31	102 674	30.25
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	1 997 303	266.06	2 025 554	288.31	28 251	1.39
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées	146 583	19.53	208 811	29.72	62 227	29.80
Groupes et associés	477 512	63.61	225 646	32.12	251 866	111.62
CAPITAUX PERMANENTS	2 621 398	349.20	2 460 011	350.15	161 387	6.56
Actif net immobilisé	1 528 974	203.68	1 523 255	216.81	5 719	0.38
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
FONDS DE ROULEMENT	1 092 425	145.52	936 756	133.33	155 668	16.62
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT						
Stocks et en cours	77 100	10.27	125 034	17.80	47 934	38.34
Créances clients et comptes rattachés	163 113	21.73	104 726	14.91	58 387	55.75
Autres créances	140 551	18.72	206 409	29.38	65 858	31.91
Comptes de régularisation	12 410	1.65	16 905	2.41	4 495	26.59
ACTIF CIRCULANT	393 174	52.38	453 073	64.49	59 899	13.22
Fournisseurs et comptes rattachés	210 301	28.01	182 142	25.93	28 159	15.46
Autres dettes	104 736	13.95	255 602	36.38	150 866	59.02
Comptes de régularisation						
DETTES D'EXPLOITATION	315 037	41.97	437 745	62.31	122 707	28.03
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	78 137	10.41	15 328	2.18	62 808	409.75
Disponibilités	1 014 288	135.11	921 428	131.15	92 860	10.08
Concours bancaires courants						
TRESORERIE NETTE	1 014 288	135.11	921 428	131.15	92 860	10.08

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/01/202412	Exercice N-1 31/01/202312
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	236 749	339 422
Dotations aux amortissements et provisions	4 351	9 430
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	241 099	348 852
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	241 099	348 852
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés	251 866	225 646
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	492 965	574 498
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	10 070	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres	265 000	180 000
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières	62 227	41 288
TOTAL DES EMPLOIS	337 297	221 288
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource nette (+) ou emploi net (-)	155 668	353 210

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1) 31/01/2024 12	Variations (N-1) - (N-2) 31/01/2023 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	47 934	3 386
Clients et comptes rattachés	58 387	2 016
Autres créances	65 858	176 745
Comptes de régularisation	4 495	7 782
VARIATION	59 899	189 929
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	28 159	21 999
Autres dettes	150 866	187 995
Comptes de régularisation		
VARIATION	122 707	209 993
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	62 808	399 923
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	92 860	46 713
Concours bancaires courants		
VARIATION	92 860	46 713
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	155 668	353 210
Emploi net (-) ou Ressource nette (+)		

COPIE CERTIFIE
CONFORME A L'ORIGINAL

ABT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 €
Siège social : 7 rue Méjanes
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE B 351 832 712

par le Gérant
G NOUCHI

**RAPPORT SPECIAL
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 14 MAI 2024**

Madame, Monsieur,

L'article L.223-19 du Code de Commerce nous fait obligation de vous informer des conventions intervenues entre votre société et ses dirigeants ou associés, à savoir :

- Utilisation par Monsieur Gérard NOUCHI d'un véhicule AUDI A6 pour les besoins du service entre les différents magasins. Monsieur NOUCHI utilise aussi ce véhicule les jours non ouvrés.

- Utilisation par la gérante, Madame Catherine NOUCHI d'un véhicule AUDI A3 pour les besoins du service entre les différents sites. Madame NOUCHI utilise rarement ce véhicule les jours non ouvrés.

L'assemblée constate qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été versé la somme de 118 585 € à Monsieur Gérard NOUCHI au titre de ses fonctions de gérant associé.

La société a payé la somme de 101 298 € de cotisation au titre des cotisations obligatoires (RSI) et 925 € au titre des cotisations facultatives (mutuelle loi Madelin).

La gérance

DocuSigned by:

839441E82A564D6...

A.B.T

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 €
Siège social : 7 rue Méjanes
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE B 351 832 712

COPIE CERTIFIE
CONFORME A L'ORIGINAL

Le Gérant
G. Nouels

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 JANVIER 2024**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Code de Commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2024.

Nous vous rappelons que vous avez été régulièrement convoqués à la présente assemblée et que tous les documents ont été également tenus à votre disposition au siège social.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net qui s'élève à un montant de 2 702 471 €.

Nos produits d'exploitation se sont élevés à 2 722 180 €.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2 552 927 €, dont 1 092 835 € d'achats de marchandises, 348 863 € d'autres achats externes, 417 978 € de salaires et traitements et 206 792 € de charges sociales.

Le résultat d'exploitation s'élève à 169 252 € contre 203 518 €.

Le résultat financier s'élève à 112 997 €.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, le résultat courant avant impôts s'élève à 282 250 € et le bénéfice à 236 749 € contre 339 422 € lors de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons une progression de notre chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2024/2025.

^{DS}
NC

^{DS}
NG

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'élevant à 236 749 € comme suit :

-en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élèvera désormais à 1 778 747 €.

De plus, l'Assemblée rappelle qu'il a été distribué au titre des exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE NET
Clos le 31/01/23	100 000 €
Clos le 31/01/22	320 000 €
Clos le 31/01/21	0 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle que par une assemblée générale en date du 21 juin 2022, il a été distribué 180 000 € aux associés à titre de dividendes et que par une assemblée en date du 18 avril 2023, il a été distribué 165 000 € aux associés à titre de dividendes.

Nous ne voyons pas d'autre élément à communiquer.

FILIALES ET PARTICIPATION

Notre société détient 100 % du capital de la société LA JOIE 55 qui a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 un chiffre d'affaires de 536 277 € laissant apparaître un bénéfice de 29 887 € et 30 % du capital de la SAS JERY qui a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024 un chiffre d'affaires de 857 191 € laissant un bénéfice de 82 436 €.

INFORMATIONS RELATIVES AU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée rappelle que le mandat de Monsieur Pascal MALEK, en qualité de commissaire aux comptes est arrivé à terme le 31 janvier 2022.

L'assemblée générale de l'exercice clos le 31 janvier 2023 avait décidé de ne pas renouveler les mandats du commissaire aux comptes et de son suppléant.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce (ancien article 356-3 de la Loi du 24 juillet 1966) et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce (anciens articles 356-1 et 356-2 de ladite loi), nous vous indiquons qu'à ce jour :

Monsieur Gérard NOUCHI détient	99.8 % du capital social
Madame Catherine NOUCHI détient	0,2 % du capital social

^{DS}
N C

^{DS}
N G

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

L'assemblée constate qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été versé la somme de 118 585 € à Monsieur Gérard NOUCHI au titre de ses fonctions de gérant associé.

La société a payé la somme de 101 298 € de cotisation au titre des cotisations obligatoires (RSI) et 925 € au titre des cotisations facultatives (mutuelle loi Madelin).

MANDATS DES DIRIGEANTS

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L 225-102-1 al 3 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessus la répartition des mandats sociaux au sein de notre groupe :

Monsieur Gérard NOUCHI est gérant des sociétés à responsabilité limitée suivantes :

- SARL A.B.T,
- SARL LA JOIE 55.

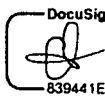
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 juillet 1966).

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Marseille, le 14 mai 2024

Le gérant

DocuSigned by:

839441E82A584D6...

COPIE CERTIFIE
CONFORME A L'ORIGINAL

Le Gérant
G. Nouchi

A.B.T

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 €
Siège social : Siège social : 7 rue Méjanès
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE B 351 832 712

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 14 mai à 15 heures,

Les associés de la société ABT, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 € divisée en 500 parts de 40 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

-Monsieur Gérard NOUCHI possédant QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUFS parts Numérotées 1 à 499	499 parts sociales
-Madame Catherine JAOUI épouse NOUCHI possédant UNE part Numérotée 500	1 part sociale
TOTAL	500 parts sociales

Monsieur Gérard NOUCHI préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents, possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 juillet 1966) ;

^{DS}
NC

^{DS}
NG

-Le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social préalablement.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2024 ;

-Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2024 et affectation des résultats ;

-Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 juillet 1966) ;

-Quitus de la gérance ;

-Questions diverses.

Le président présente le rapport de gestion de la gérance, puis donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 juillet 1966) ;

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 236 749 €.

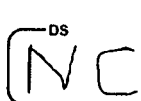
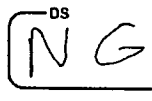
En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'élevant à 236 749 € comme suit :

-en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élèvera désormais à 1 778 747 €.

Enfin et conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle que par une assemblée générale en date du 21 juin 2022, il a été distribué 180 000 € aux associés à titre de dividendes et que par une assemblée en date du 18 avril 2023, il a été distribué 165 000 € aux associés à titre de dividendes.

De plus, l'Assemblée rappelle qu'il a été distribué au titre des exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE NET
Clos le 31/01/23	100 000 €
Clos le 31/01/22	320 000 €
Clos le 31/01/21	0 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée constate qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été versé la somme de 118 585 € à Monsieur Gérard NOUCHI au titre de ses fonctions de gérant associé.

La société a payé la somme de 101 298 € de cotisation au titre des cotisations obligatoires (RSI) et 925 € au titre des cotisations facultatives (mutuelle loi Madelin).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 juillet 1966) ; et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

Le gérant

DocuSigned by:

839441E82A584D6